

Intervention en faveur d'un OUI à la loi sur les services d'identification électronique (LSIE)

par Franz Grüter, conseiller national, Eich (LU)

Messieurs les Conseillers fédéraux, Monsieur le Président, Chère Famille UDC,

La loi fédérale sur les services d'identification électronique (LSIE) crée les bases légales qui permettront d'introduire en Suisse l'identité électronique.

Pourquoi est-il important d'introduire en Suisse une identité numérique?

De plus en plus d'affaires se déroulent aujourd'hui dans l'espace numérique.

De plus en plus d'achats sont effectués dans l'espace numérique.

De plus en plus de conclusions d'affaires ont lieu dans l'espace numérique sans papier, mais entrant tout de même en force.

Les relations avec les autorités et services officiels passent de plus en plus souvent par l'espace numérique.

De plus en plus de personnes, d'autorités, d'associations et d'entreprises se déplacent en ligne.

Il est donc important d'offrir aux personnes la possibilité de s'identifier clairement et définitivement dans l'internet.

L'objectif d'une identification reconnue par l'Etat est d'empêcher dans la mesure du possible des fraudes à l'identité et une utilisation abusive de données.

Une identification électronique (e-ID) est donc utile à la sécurité du droit et offre la base à des engagements contraignants dans l'espace numérique. Cette réforme est importante pour un pays aussi innovant que la Suisse.

Il est important de bien retenir les points suivants:

L'e-ID n'est pas un passeport numérique!

L'e-ID n'est pas un document de voyage officiel.

L'e-ID n'a aucun rapport avec une quelconque naturalisation.

L'e-ID est facultative.

L'e-ID ne contient pas de données biométriques.

L'e-ID ne remplace ni le passeport, ni la carte d'identité.

L'e-ID sert uniquement à s'identifier définitivement dans l'internet et à s'annoncer à des services publics, des commerces en ligne, des plateformes, etc.

- La **coopération entre la Confédération et le secteur privé** est un modèle suisse qui a fait ses preuves.

- **Les données sensibles concernant l'identification de personnes**, qui sont nécessaires pour l'obtention de l'e-ID, sont contrôlées par l'autorité souveraine (Fedpol).
La Confédération est seule compétente pour la confirmation officielle d'une identité.
- **La Confédération demeure donc souveraine en ce qui concerne les données personnelles sensibles.**
- **La distribution et la remise de l'e-ID passent par des exploitations et entreprises proches de l'Etat.** Le consortium e-ID compte aujourd'hui environ 20 actionnaires d'exploitations, entreprises financières, assureurs et caisses maladie proches de l'Etat qui tous reconnaissent par la même occasion l'e-ID. Rien d'étonnant donc à ce qu'il existe aujourd'hui déjà un grand nombre d'utilisateurs. Le succès est ainsi garanti.
- **Les milieux qui réclament une solution purement étatique ont oublié que la Confédération a déjà lancé il y a environ 10 ans une identification nationale suisse. Ce projet a lamentablement échoué après avoir coûté des dizaines de millions de francs aux contribuables. Personne n'a utilisé l'identification suisse et presque aucune entreprise ne l'a appliquée. Nous ne voulons pas gaspiller une fois de plus des millions de francs dans un projet public.**
- **De plus, une commission de surveillance indépendante (COMEID) a été constituée pour contrôler le respect des dispositions sur la protection des données et des règles correspondantes.**
- **Un NON sortant de l'urne le 7 mars prochain bloquerait durant de nombreuses années la mise en place d'une bonne solution e-ID en Suisse.** La crise provoquée par la pandémie de Covid-19 prouve également que la Suisse a besoin de sa propre identification électronique – selon le droit suisse, reconnue et vérifiée par l'Etat, avec une forte protection des données et assortie d'obligations et de droits clairement définis.

En résumé on peut donc faire les constats suivants:

L'e-ID suisse offre sécurité et fiabilité dans l'internet.

Elle protège contre des fraudes à l'identité et permet une vérification sûre en ligne de l'âge des utilisateurs – ce qui est dans l'intérêt des parents.

Le nombre de mots de passe et de logins nécessaires se réduit.

L'e-ID permet de liquider davantage d'affaires en ligne – indépendamment des heures d'ouverture des services publics et sans devoir faire la file devant des guichets.

De nombreux services numériques ne sont possibles qu'avec l'e-ID suisse.

La Confédération est seule compétente pour la confirmation officielle de l'identité.

Les règles de protection des données sont mêmes plus sévères que celles prévues par la loi sur la protection des données.

L'interconnexion, la transmission et la commercialisation des données sont interdites.

Pour toutes ces raisons, je vous prie de dire

- ✓ **OUI à plus de simplicité et de sécurité sur le réseau**
- ✓ **OUI à une solution suisse indépendante**
- ✓ **OUI à des règles claires sur l'identification électronique**
- ✓ **OUI à plus de protection des données et de contrôle de ses propres données**
- ✓ **OUI à une solution facultative et à la liberté du choix**
- ✓ **OUI à une répartition intelligente des tâches entre la Confédération, d'une part, le secteur privé, les cantons et les communes, d'autre part**
- ✓ **OUI à une Suisse compétitive et novatrice.**